
Les invectives cicéroniennes comme matrices des invectives de l'époque triumvirale. Le cas des *Philippiques* I et II

Ciceronian invective as a matrix for invective during the triumvirate. The case of Philippiques I and II

Loïc Borgies



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/vita/300>

DOI : 10.4000/vita.300

ISSN : 1783-1830

Éditeur

Association Vita Latina

Référence électronique

Loïc Borgies, « Les invectives cicéroniennes comme matrices des invectives de l'époque triumvirale. Le cas des *Philippiques* I et II », *Vita Latina* [En ligne], 204 | 2024, mis en ligne le 01 février 2024, consulté le 20 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/vita/300> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vita.300>

Ce document a été généré automatiquement le 20 février 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les invectives cicéroniennes comme matrices des invectives de l'époque triumvirale. Le cas des *Philippiques* I et II

Ciceronian invective as a matrix for invective during the triumvirate. The case of Philippics I and II

Loïc Borgies

Introduction

- 1 Les *Philippiques*, ainsi dénommées en référence aux discours de Démosthène contre Philippe de Macédoine¹, sont élaborées par Cicéron (*senex*) qui joue, probablement en en ayant la prescience ou l'intuition, le dernier acte de sa vie politique² : sa tête et ses mains finiront exposées sur le Forum³. D'après les mots de Cicéron, ses discours frappent Marc Antoine d'une ignominie indélébile et éternelle⁴. Et pour cause, les *Philippiques* constituent un chef-d'œuvre d'éloquence du genre rhétorique de la *uituperatio*, c'est-à-dire de l'invective. Prononcées entre la mort de César aux ides de mars 44 av.J.-C. et la constitution du Triumvirat, le 11 novembre 43 av.J.-C., les *Philippiques* sont symptomatiques de la violence de l'époque tardo-républicaine⁵. Alors qu'au temps de la République classique, la *uituperatio* apparaissait comme une réalité banale de la vie politique à Rome – sans oublier qu'un censeur pouvait exclure un sénateur pour infamie –, son importance s'accroît durant les guerres civiles où l'élément déterminant réside dans l'adhésion des forces vives de la société à tel ou tel chef militaire, potentat ou belligérant. La rhétorique de l'invective ne cherche donc plus le seul déclassement moral, mais justifie l'injustifiable, à savoir la guerre civile et fratricide, cherche à débaucher les troupes d'un adversaire ou vise à la déclaration d'*hostis publicus*, soit l'un des buts ultimes des *Philippiques*⁶. Même si certaines recherches ont mis en évidence la propension des discours de Cicéron à utiliser

l'humour pour tourner en ridicule un adversaire⁷, il semble qu'avec les *Philippiques*, « exemple parfait de haine politique »⁸, l'objectif ne réside pas seulement dans le fait de jeter le discrédit, mais aussi et surtout dans le fait de détruire un adversaire. S'engage alors une joute oratoire, une guerre *contra arma uerbis*⁹, où aucun retour en arrière ne sera désormais possible.

- 2 Si l'invective cicéronienne contre Antoine gagne en intensité à partir de la troisième *Philippique*, il ne faudrait pas pour autant négliger les deux premières. En effet, ces dernières, surtout la deuxième, contiennent de nombreuses invectives tout en déployant une rhétorique mêlant le *pathos* à l'argumentation dialectique. Les invectives de la deuxième *Philippique* mobilisent de surcroît des thèmes qui trouveront une résonance particulière durant toute l'époque triumvirale, et ce, d'autant plus que ce discours contre Antoine, qui ne circule que par écrit, fut sans doute plus sujet encore que les autres à une instrumentalisation politique anti-antonienne. Les deux premières *Philippiques* offrent un contraste saisissant l'une avec l'autre. La première, concise, prononcée devant le sénat le 2 septembre 44 av. J.-C. dans le temple de la Concorde, cherche la réconciliation et n'attaque qu'à demi-mots, si bien que Cicéron feint de ne rien dire tout en n'omettant rien de ce qu'il avait à dire, ce qui ne manque pas d'irriter Antoine. La deuxième, longue et fournie, diffusée uniquement par écrit et prétendant avoir été prononcée devant le sénat le 19 septembre 44 av. J.-C., déverse un torrent d'invectives contre Antoine. La deuxième *Philippique* répond au discours qu'Antoine avait préparé avec l'aide d'un rhéteur, prononcé au sénat le 19 septembre et diffusé par écrit dans la foulée, attaques qu'il réitère devant le peuple le 2 octobre. Cicéron réplique en reprenant les procédés de son adversaire. Le 20 octobre, il se retire dans sa villa de Pouzzoles pour préparer avec l'aide d'Atticus sa deuxième *Philippique*.
- 3 Étant donné que les *Philippiques* s'attaquent avec virulence à Antoine, le principal rival politique d'Octavien, il semble qu'il ne faille pas réduire l'étude des invectives des *Philippiques* à une analyse littéraire, mais qu'il faille les considérer en tant qu'instrument politique. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire qu'Octavien, y compris après 27, lorsqu'il devient Auguste, favorise la diffusion des *Philippiques*, qui – Cicéron ne l'avait sans doute pas prévu – servent ses intérêts. D'ailleurs, concernant la deuxième *Philippique*, qui circule sous la forme de pamphlets et n'est pas déclamée par l'Arpinate, qui aurait pu ne pas la considérer originellement comme faisant partie du corpus complet des *Philippiques*¹⁰, des remaniements de son contenu auraient pu survenir ultérieurement¹¹, d'autant plus que Cicéron, d'une part, retarde sa publication, d'autre part, la communique en priorité à son cercle restreint. Il envisage même, semble-t-il, de ne la publier qu'une fois la République rétablie¹², ce que prétendra avoir réalisé Auguste. Quant à déterminer le moment où cette deuxième *Philippique* est diffusée plus largement, on en est réduit à des conjectures.
- 4 Il en découle que le fait de mieux mettre en relation les invectives des *Philippiques* avec les invectives de l'époque triumvirale est susceptible de révéler une éventuelle filiation entre les secondes et les premières, voire de mieux mesurer la manière dont ces *Philippiques* auraient pu être appréhendées ou perçues par les contemporains de l'époque triumvirale entre 43 et 30 av. J.-C. ou, au-delà, par les contemporains du principat augustéen. Parce qu'elles attaquent Antoine avec véhémence et parce qu'elles véhiculent et valorisent des notions politiques telles que *princeps* ou *auctoritas*¹³, les *Philippiques* sont aussi susceptibles de receler des éléments qui serviront à la formation d'une culture impériale sous Auguste. L'étude de Pietro de Francisci¹⁴ se situait déjà

dans cette optique, mais elle ne prenait pas en considération les *Philippiques* I et II, ni les invectives. Dans le sillage de cette étude, le présent article s'efforce de déceler des liens entre les invectives cicéroniennes des deux premières *Philippiques* et celles que s'échangent Octavien et Marc Antoine entre 43 et 30 av. J.-C. Il se concentre donc sur les deux premières *Philippiques* non seulement à cause de l'ampleur du corpus, mais aussi en raison des spécificités de la deuxième *Philippique*. Après un survol des thèmes des invectives dans les *Philippiques* I et II, une place particulière est ensuite accordée à l'analyse de trois passages emblématiques de la deuxième *Philippique*, précisément parce qu'Antoine y fait figure de contre-modèle par excellence et d'antithèse de l'idéal républicain.

1. Les thèmes des invectives cicéroniennes dans les *Philippiques* I et II

- 5 À Rome, société hiérarchisée et inégalitaire, le prestige¹⁵ accordé par la naissance et le caractère plus ou moins connu et illustre de la *gens* à laquelle on appartient (*nobilitas*) sont des éléments déterminants pour l'exercice des fonctions publiques. Un des lieux communs de l'invective est par conséquent l'*ignobilitas*¹⁶. Durant l'époque triumvirale, l'*ignobilitas* d'Octavien est d'ailleurs un leitmotiv des invectives d'Antoine qui stigmatisait ses parents et aïeux pour leur origine provinciale, leur prétendue origine servile ou leurs métiers dégradants¹⁷. Étant donné que Marc Antoine peut se prévaloir d'une ascendance dont il n'a pas à rougir, Cicéron s'efforce de démontrer qu'il n'est pas de la même trempe que ses aïeux¹⁸, l'attaque plutôt sur ses mésalliances et méprise l'*ignobilitas* de ceux auxquels Antoine se lie. C'est d'abord la première femme de Marc Antoine, Fadia, issue d'une famille d'affranchis¹⁹, c'est ensuite Cythéris, actrice, comédienne ou mime que Cicéron se complaît à qualifier abusivement d'*uxor*²⁰, qualification que l'on retrouvera pour Cléopâtre²¹. En filigrane de ces attaques, apparaît le thème de la soumission de Marc Antoine aux femmes, et son corollaire, son effémination²². Les invectives de l'époque triumvirale contre Antoine feront un usage intensif de ces thèmes²³. Cicéron présente Antoine, entre autres, comme l'amant éperdu de Curion. Ce thème atteindra son intensité maximale avec Fulvia, elle qui était la veuve de P. Clodius, jadis ennemi juré de Cicéron. Ce dernier la présente comme ayant conduit ses deux premiers maris à leur perte. Une telle relation ne peut alors mener Antoine qu'à la même fatalité (*id domi tuae est quod fuit illorum utriusque fatale*)²⁴. Cela n'est pas sans préfigurer non seulement les attaques d'Octavien contre Fulvia durant le *bellum Perusinum*²⁵, mais aussi celles contre Cléopâtre, dont le spectre semble déjà planer sur la destinée d'Antoine²⁶.
- 6 La spoliation des biens publics et privés ainsi que leur dilapidation est un thème récurrent de la deuxième *Philippique*. Cicéron en fait un trait de caractère systématique, lié à la *cupiditas*, à l'*avaritia* et à l'indigence chronique, ce qui l'amène à prendre en considération une série d'acquisitions qu'il présente comme frauduleuses : les captations d'héritage²⁷, les dettes²⁸, la dilapidation de la fortune familiale et personnelle²⁹, le rachat à l'encan puis la dilapidation des biens de Pompée³⁰, les pillages en Italie³¹, le salaire exorbitant du rhéteur d'Antoine, Sextus Clodius, en lien avec la spoliation du domaine public de Leontinoi³², les trafics en tous genres après la mort de César³³, la distribution de terres en Campanie, non pas à des vétérans, mais à un entourage déshonorant³⁴, l'accaparement de villas, dont celle de M. Terentius Varro à

Casinum³⁵, la saisie d'œuvres d'art³⁶. Durant l'époque triumvirale, ce thème du goût immodéré pour les richesses et les biens de luxe se manifestera en particulier à propos des proscriptions et des vases dits de Corinthe³⁷.

- 7 Enfin, s'y ajoutent de manière plus anecdotique, les dépenses liées au goût d'Antoine pour le jeu. L'addiction au jeu constitue un thème secondaire³⁸. Néanmoins, on lui accorde ici une place car ce vice fait écho à des attaques subies plus tard par Octavien. Cicéron compare la malchance au jeu d'Antoine avec la *felicitas* dont il a pu bénéficier au cours des campagnes militaires³⁹, soit l'exact inverse de l'invective anti-octavienne qui sera développée lorsqu'Octavien essuiera de graves défaites navales contre Sextus Pompée entre 38 et 36 av. J.-C. : on le dira alors plus chanceux au jeu qu'à la guerre⁴⁰. Parmi les autres thèmes, l'on peut mentionner l'irrespect pour certains prescrits religieux et les actes d'*impietas*⁴¹, par exemple le pillage du temple d'Ops, thème mobilisé durant l'époque triumvirale pour dénoncer la spoliation des temples en Asie Mineure par Antoine⁴². Au contraire d'Octavien⁴³, le thème de la lâcheté s'applique peu à Antoine, dont la bravoure militaire était patente, ce qui n'empêche pas Cicéron d'en faire usage⁴⁴, ni n'empêche des sources pro-augustéennes d'accuser Antoine de lâcheté, probablement après Actium⁴⁵.
- 8 Il faut aussi évoquer le thème de l'incompétence et de l'inaptitude oratoires, qui concerne un certain nombre de passages étant donné que la deuxième *Philippique* répond à un discours d'Antoine⁴⁶. Les attaques de Cicéron sont alors marquées par l'ironie⁴⁷, parce qu'Antoine devait présenter quelques indéniables qualités oratoires, qu'Octavien critiquera plus tard durant l'époque triumvirale en qualifiant le style de son rival d'« asianiste »⁴⁸. Enfin, il faut mentionner le thème de la bêtise et de la folie (*stupiditas*, *stultitia* et *dementia*), qui survient le plus souvent incidemment et en association avec un autre thème plus prégnant⁴⁹, par exemple celui de l'ivrognerie.
- 9 Le thème de l'ivrognerie d'Antoine, associé aux orgies et aux débauches, est l'un des fers de lance de la deuxième *Philippique*⁵⁰. Bien que ce thème soit un lieu commun des invectives de l'époque républicaine, le systématisme de Cicéron rend son emploi original. Antoine s'adonnerait dans ses *domus* ou celles des autres⁵¹ aux pires beuveries. Il boit tous les jours, à tout moment et des journées durant⁵². Ses paroles et ses discours ne sont que des relents de vin⁵³. Il pille les celliers lors de ses tournées en Italie⁵⁴. La robustesse de son corps de gladiateur est mise en adéquation avec les importantes quantités de vin ingurgitées⁵⁵. Il lui arrive de vomir en public⁵⁶. Il fuit ses responsabilités pour boire⁵⁷. Son penchant pour la boisson, parfois violent⁵⁸, le rend incompetent et inapte⁵⁹. Enfin, il est assisté d'un certain Laco, *princeps poculorum*⁶⁰, une expression qui devait sonner avec d'autant plus d'ironie aux oreilles d'un contemporain du principat augustéen. L'*ebrietas* d'Antoine demeure durant l'époque triumvirale un axe non négligeable des attaques anti-antoniennes, qui présentent assez systématiquement Antoine et ses partisans en train de banqueter⁶¹. Antoine répond même avec un pamphlet intitulé *De mea ebrietate*, sans oublier que, dans les cours royales hellénistiques, la résistance à l'ébriété est considérée comme un trait prouvant le caractère surnaturel du souverain⁶².
- 10 Si Cicéron est habile à manier la parole, Antoine l'aurait bien plutôt été à manier le glaive, d'où le thème récurrent du gladiateur⁶³. Ce rapprochement, superficiel en apparence, laisse perplexe étant donné que l'habileté guerrière des gladiateurs dans un contexte militaire laissait à désirer en raison de leur manque de discipline et de capacité à manœuvrer. Cette invective cherche en réalité à dénoncer l'utilisation

récurrente des gladiateurs comme force d'appoint dans les guerres civiles⁶⁴, voire à critiquer, à partir de la troisième *Philippique* et en exploitant le souvenir de Spartacus, la levée de troupes rassemblées *priuato consilio* ou le rappel des vétérans⁶⁵. Néanmoins, dans le contexte précis des deux premières *Philippiques*, cette invective alimente une réflexion de Cicéron sur la nature de la vraie gloire. Antoine est un guerrier qui ne recherche que le pouvoir, et ce, par la force. L'emploi de la force armée, justifié par Antoine comme une nécessité pour assurer sa défense personnelle⁶⁶, soit une justification dont fera aussi usage Octavien, est critiqué dès la première *Philippique*. Cicéron l'oppose à sa conception de la gloire véritable, celle durablement et valablement acquise par l'éloquence et la gestion pacifique et collégiale des affaires publiques⁶⁷. La position du prétendant à cette gloire supérieure doit être le fruit du choix éclairé des citoyens et le résultat de l'expression de leur *libertas*, non une position obtenue sous la contrainte et par la terreur. Cicéron l'illustre en rappelant la présence d'hommes armés et de satellites⁶⁸, une garde personnelle, soit une caractéristique typique de la tyrannie, en considérant Antoine comme un être irascible⁶⁹, comme un être affublé de tous les vices, comme une parodie de consul⁷⁰, comme la cause de la guerre civile et comme un tyran, un *rex*⁷¹. La présentation d'Antoine comme un aspirant à la tyrannie et comme le responsable des guerres civiles s'oppose, avec force, à l'exhortation finale de la deuxième *Philippique*, dans laquelle Cicéron, en un vibrant plaidoyer, en appelle à restaurer la République, fût-ce au péril de sa vie⁷². L'accusation de tyrannie, vers laquelle convergent de nombreuses invectives, fait office de « reine des invectives ». Elle mobilise l'*odium regni* profondément ancré dans les mentalités collectives en contexte romain⁷³.

- 11 Si la plupart des invectives montrent qu'Antoine tente d'imposer un pouvoir inique en oppressant la *res publica* – c'est d'ailleurs cette accusation qui figure dans les *Res gestae* pour justifier les manœuvres illégales d'Octavien⁷⁴ – et qu'Antoine est le principal obstacle à la restauration de la République, soit ce dont Antoine accusera souvent Octavien⁷⁵, la deuxième *Philippique* est aussi traversée par une lame de fond destinée à montrer qu'Antoine n'est plus tout à fait humain : il est aussi bête qu'une tête de bétail⁷⁶, il se repaît du sang des citoyens⁷⁷ et sa voracité égale celle de Charybde⁷⁸. Cette bestialisation d'Antoine, développée dans les *Philippiques* suivantes⁷⁹, rejoint sa barbarisation. C'est dans des chariots et chars gaulois qu'il se serait pavané en Italie⁸⁰. Il aurait porté des vêtements gaulois sur le Forum⁸¹, ce qu'interdira plus tard Auguste afin de réaffirmer la toge comme marqueur ethnique par excellence du peuple romain⁸², et sa garde serait constituée de barbares ituréens⁸³. Cette bestialisation et barbarisation d'Antoine relèvent du même mécanisme d'aliénation de son identité : Antoine n'a plus rien de romain. En adoptant des mœurs étrangères et extravagantes, auxquelles s'ajoutera son *genus eloquendi* de type « asianiste »⁸⁴, il déroge à sa romanité.

2. Les tournées d'Antoine en Italie

- 12 Le travestissement de l'identité romaine que représente Antoine deviendra durant l'époque triumvirale, plus précisément durant les années précédant Actium, le cheval de bataille de la propagande anti-antonienne, tandis qu'Octavien incarnera la quintessence de l'identité romaine⁸⁵. Durant ces années, tous les déplacements d'Antoine sont présentés comme un cortège de débauchés défilant sur le mode bachique ou dionysiaque⁸⁶. À cet égard, l'image éloquente que nous offre l'Arpinate des

tournées d'Antoine en Italie, alors que ce dernier était tribun de la plèbe, se présente comme une sorte de prototype des invectives ultérieures contre Antoine qui le chargent de *uitia non Romana* :

Vehebatur in essedo tribunus plebi ; lictores laureati antecedeabant, inter quos aperta lectica mima portabatur, quam ex oppidis municipales homines honesti, obuam necessario prodeutes, non noto illo et mimico nomine, sed Volumniam consulabant. Sequebatur raeda cum lenonibus, comites nequissimi. Reiecta mater amicam impuri fili tamquam nurum sequebatur. O miserae mulieris fecunditatem calamitosam ! Horum flagitiorum iste uestigiis omnia municipia, praefecturas, colonias, totam denique Italiam impressit⁸⁷.

Il voyageait dans un char gaulois, ce tribun de la plèbe ; des licteurs, aux faisceaux ornés de laurier, le précédaient ; au milieu d'eux, une actrice de mime était portée dans une litière découverte, et des hommes honorables, magistrats municipaux, contraints de sortir des villes pour aller à sa rencontre, la saluaient, en lui donnant, non pas son nom de théâtre, si connu, mais celui de Volumnia. Suivait un chariot avec des proxénètes, une escorte de vauriens. Rejetée à l'arrière, sa mère suivait la maîtresse de ce fils impudique, comme s'il s'était agi de sa bru. Ô désastreuse fécondité de cette infortunée ! Il a imprimé les traces de ces scandales dans tous les municipes, les préfetures, colonies, en un mot dans l'Italie entière.

- 13 L'identité romaine est pervertie : les indicateurs de la romanité (la charge de tribun de la plèbe, la présence des licteurs et de la matrone) sont mêlés avec les flétrissures de l'étranger et de l'exotique, qu'il s'agisse des véhicules gaulois ou de cette curieuse mime, transportée en chaise à porteur. Cette dernière est décrite comme si c'était à elle que devaient rendre hommage les villes et notables italiens, elle qui désormais se faisait appeler Volumnia plutôt que Cythéris, probablement pour renforcer son italianisation⁸⁸. Cicéron la présente comme une souveraine hellénistique d'opérette. La phrase *Sequebatur raeda cum lenonibus* pose bien des problèmes étant donné que l'on pourrait lire *leonibus*, ce qui donnerait « Suivait un chariot gaulois tiré par des lions », leçon possible qui s'appuie sur un manuscrit et plusieurs sources dont une lettre de Cicéron⁸⁹. Une telle lecture ne serait pas sans renforcer encore l'assimilation de la suite d'Antoine à un cortège dionysiaque. Il en découle que l'extravagance de cette suite dépravée préfigure l'atmosphère dionysiaque dans laquelle baignait le personnage d'Antoine, exagérée voire caricaturée par l'interprétation anti-antonienne des événements en Orient, entre autres le triomphe d'Alexandrie⁹⁰. Dans la deuxième *Philippique*, cette atmosphère dionysiaque s'accorde avec le leitmotiv de l'ivrognerie d'Antoine et les procédés d'aliénation visant à le rendre étranger à sa propre romanité. Au beau milieu de ce cortège, le statut de matrone de la mère d'Antoine est bafoué, elle qui a enfanté un *impurus filius*. Cet élément contrastera avec l'éloge d'Octavien dans la troisième *Philippique*⁹¹, avec le portrait pro-augustéen de la mère d'Octavien, Atia, qui aurait enfanté le fils d'Apollon⁹², enfin, avec la revalorisation augustéenne du statut de femme mariée et mère de plusieurs enfants (*leges Iuliae*). Cicéron offre aussi une variante de ce cortège antonien pour qualifier son retour en Italie à Brindes, en insistant sur l'oppression des villes et le pillage⁹³, ce qui préfigure en quelque sorte la menace qu'aurait fait planer sur l'Italie Cléopâtre, et donc Antoine, d'après les sources pro-octaviennes. Enfin, Cicéron insiste à dessein sur les diverses forces vives de l'Italie provinciale (*ex oppidis municipales homines honesti ; omnia municipia, praefecturas, colonias*) car elles devaient constituer une partie de l'audience qu'il s'efforçait d'atteindre. Antoine souille de ses vices toute l'Italie (*tota Italia*), une expression qu'on retrouvera

dans les *Res gestae* pour caractériser le serment que prêtèrent toute l'Italie (*tota Italia*) et les provinces occidentales de l'*Imperium Romanum* à Octavien pour le désigner chef dans la guerre d'Actium⁹⁴.

3. Les orgies d'Antoine dans la villa de Varron

- 14 Ce premier tableau rejoint celui que brosse Cicéron vers la fin de la deuxième *Philippique* pour décrire les orgies auxquelles se livrerait Antoine à Casinum, dans la villa de M. Terentius Varro le grand intellectuel et érudit polygraphe de la fin de la République :

At quam multos dies in ea uilla turpissime es perbacchatus! Ab hora tertia, bibebatur, ludabatur, uomebatur. [...] Studiorum enim suorum M. Varro uoluit illud, non libidinum deuersorium. Quae in illa uilla antea dicebantur, quae cogitabantur, quae litteris mandabantur! iura populi Romani, monumenta maiorum, omnis sapientiae ratio omnisque doctrinae. At uero te inquilino – non enim domino – personabant omnia uocibus ebriorum, natabant pauimenta uino, madebant parietes, ingenui pueri cum meritoriis, scorta inter matres familias uersabantur⁹⁵.

Mais que de jours tu as passés dans cette maison de campagne, à mener la plus honteuse des orgies ! Dès la troisième heure, on y buvait, on y jouait, on y vomissait. [...] C'est pour ses travaux intellectuels que M. Varron a voulu en faire une retraite, et non pour les débauches. Quels propos tenait-on autrefois dans cette maison de campagne ! à quelles pensées s'attachait-on ! quels écrits y rédigeait-on ! il s'agissait des lois du peuple romain, des archives de nos ancêtres, des principes de toute philosophie et de toute science. Mais, quand tu en as été l'occupant (car je ne dis pas le maître), tout retentissait des cris des ivrognes, les dallages étaient inondés de vin, les murailles en étaient humectées, des enfants de bonne famille étaient mêlés à des prostitués, des courtisanes à des mères de famille.

- 15 L'atmosphère décrite parachève l'ambiance dionysiaque (*turpissime es perbacchatus*) esquissée auparavant dans le discours de Cicéron. Le contraste entre l'usage que faisait Varron de sa villa, consacrée aux savoirs et à l'étude, et celui qu'en fait Antoine, à qui le statut de *dominus* est refusé, ne saurait être plus violent. Alors que Varron s'était efforcé, par de savants et colossaux travaux d'érudition, de contribuer au rétablissement de l'identité romaine, travaux certainement valorisés par le principat augustéen qui entendait rétablir le *mos maiorum*, mais aussi les *iura populi Romani*⁹⁶ sur lesquels travaillait Varron, Antoine s'adonne aux plus honteuses débauches, maculant de vin les murs et les sols. À noter que l'invective portant sur la sexualité concerne avant tout, non pas l'acte en tant que tel, mais bien le mélange des statuts sociaux, subtilement souligné par le chiasme (*ingenui pueri cum meritoriis, scorta inter matres familias uersabantur*), la sexualité à Rome ne se pensant pas en fonction de l'orientation sexuelle, mais en fonction des statuts sociaux.

4. L'incident des Lupercales

- 16 Enfin, l'on ne saurait clôturer cette analyse sans faire mention du fameux incident des Lupercales survenu le 14 février 44 av. J.-C., que Cicéron dépeint en ces termes :

Sedebat in rostris collega tuus, amictus toga purpurea, in sella aurea, coronatus. Escendis, accedis ad sellam – ita eras Lupercus ut te consulem esse menimisse

deberes – diadema ostendis. Gemitus tot foro. Vnde diadema ? Non enim abiectum sustuleras, sed attuleras domo ; meditatatum et cogitatum scelus. Tu diadema imponebas cum plangore populi, ille cum plausu reiciebat. Tu ergo unus, scelerate, inuentus es qui, cum auctor regni esses eumque quem collegam habebas dominum habere uelles, idem temptares quid populus Romanus ferre et pati posset. [...] Quid indignius quam uiuere eum qui imposuerit diadema, cum omnes fateantur iure interfectum esse qui abiecerit ?⁹⁷

Ton collègue se tenait sur les rostres, vêtu d'une tunique de pourpre, assis sur un siège doré, couronné de lauriers. Tu montes, tu t'approches du siège (ta qualité de luperque n'aurait pas dû te dispenser de te rappeler que tu étais consul) ; tu exhibes un diadème. Gémissément dans tout le Forum. D'où venait ce diadème ? tu ne l'avais pas ramassé par terre, mais tu l'avais apporté de chez toi ; crime prémédité et réfléchi. Tu posais le diadème <sur la tête de César>, au milieu des lamentations du peuple, et lui, le repoussait, au milieu des applaudissements. Il ne s'est donc trouvé que toi, scélérate, pour prendre l'initiative de rétablir la royauté et vouloir comme maître celui que tu avais comme collègue, pour faire aussi l'épreuve de ce que le peuple romain pouvait supporter et souffrir. [...] Est-il plus grande indignité que d'avoir laissé la vie à celui qui a posé le diadème, quand celui qui l'a repoussé a été, de l'aveu de tous, mis à mort à bon droit ?

- 17 Lors de la fête des Lupercales, alors que César siégeait sur les Rostres dans un appareil quasi monarchique, Antoine, qui faisait partie des Luperques et était alors dénudé – ce que ne manque pas de railler Cicéron⁹⁸ –, se risque à poser sur la tête de César le diadème, emblème du roi hellénistique. L'essentiel à retenir de ce passage est que, par amplification rhétorique et par son argumentation, Cicéron fait d'Antoine le seul et unique responsable de l'aspiration prétendue de César au pouvoir royal, en soulignant l'absurdité de la situation présente : César, qui avait rejeté l'insigne de la royauté, est mort, tandis que le véritable auteur du crime (*scelus*), l'*auctor regni*, est toujours en vie, sous-entendant qu'Antoine est digne d'être châtié.

Conclusion

- 18 Alors qu'avec les deux premières *Philippiques*, l'on ne se situe qu'au début de la série des discours contre Antoine, l'essentiel s'y trouve soit en germe, soit en pleine efflorescence, qu'il s'agisse des thèmes mobilisés ou des axes en faveur desquels plaide Cicéron, excepté le thème de la *crudelitas* qui se déploiera à partir de la troisième *Philippique*. Ces deux discours balisent en amont la gradation future de l'inimitié entre Cicéron et Antoine, atteignant son paroxysme avec la déclaration d'*hostis publicus* après la XIV^e *Philippique*.
- 19 En raison des similitudes entre les invectives cicéroniennes et celles de l'époque triumvirale qui nous sont parvenues, il est vraisemblable que les *Philippiques* aient servi de réservoir rhétorique anti-antonien auquel puiseront probablement Octavien et ses partisans. La deuxième *Philippique*, grâce au triptyque rhétorique qui dépeint tout ce que le personnage d'Antoine a d'excessif et de barbare, à savoir le « cortège dionysiaque » d'Antoine en Italie, la « profanation » de la villa de Varron et l'« incident » des Lupercales, offre des descriptions vivantes, lesquelles devaient constituer des moments forts, lui donnant alors souffle et puissance. La deuxième *Philippique* ne contient pas seulement des invectives traditionnelles prêtes à l'emploi, mais semble élever l'usage de la *uituperatio* à un stade supérieur. C'est que ces

invectives n'entendent pas seulement détruire leur cible, mais en appellent aussi, en filigrane, à restaurer la République et à rétablir tant le cours normal des institutions que le *mos maiorum*. C'est ainsi que le vocabulaire même utilisé par Cicéron pour qualifier Antoine, notamment *belli princeps, crudelitatis auctor*⁹⁹ et *auctor regni*¹⁰⁰, le présente comme l'antithèse par excellence des valeurs républicaines traditionnelles.

- 20 Les rapprochements proposés plus haut entre les invectives cicéroniennes et celles de l'époque triumvirale dirigées contre Antoine offrent des parallèles étonnants, surtout dans la deuxième *Philippique*. Si ces derniers peuvent être le fruit de la coïncidence, étant donné que les invectives de l'époque tardo-républicaine puisent à une culture politique commune, ces parallèles pourraient s'expliquer par l'hypothèse d'une récupération de la deuxième *Philippique* par Octavien-Auguste et/ou ses partisans, dès l'époque triumvirale et/ou le principat augustéen. Cependant, ces parallèles s'expliquent plus simplement par le fait que les *Philippiques* ont probablement exercé une influence sur les invectives contre Antoine durant l'époque triumvirale et par le fait qu'Octavien-Auguste affirmera le rétablissement des valeurs traditionnelles et prétendra avoir restauré la République. Bien que séduisante, l'hypothèse d'une instrumentalisation voire d'un réaménagement de la deuxième *Philippique* après la mort de Cicéron et au profit d'Octavien-Auguste demeure fragile.

BIBLIOGRAPHIE

Textes anciens

Cicéron, *Discours*. t. XIX : *Philippiques I à IV*, A. BOULANGER & P. WUILLEUMIER (éd.), Paris, Les Belles Lettres, (1959) 1963.

Cicéron, *Second Philippic Oration*, W. K. LACEY (éd.), Warminster, Aris & Phillips, 1986.

Études critiques

ALLÉLY A. 2012, *La déclaration d'hostis sous la République romaine*, Bordeaux, Ausonius.

ANSUATEGUI A. D. 2017, « Incitement to Violence in Late Republican Political Oratory », dans C. ROSILLO-LÓPEZ (dir.), *Political Communication in the Roman World*, Leyde-Boston, Brill, p. 181-200.

ARENA V. 2007, « Roman Oratorical Invective », dans W. DOMINIK & J. HALL (dir.), *A Companion to Roman Rhetoric*, Malden MA-Oxford, Blackwell, p. 149-160.

BAUDRY R. & HURLET F. 2016 (dir.), *Le prestige à Rome à la fin de la République et au début du Principat*, Paris, Éditions de Boccard.

BOOTH J. 2007 (dir.), *Cicero on the Attack. Invective and Subversion in the Orations and Beyond*, Swansea, Classical Press of Wales.

- BORGIES L. 2016, *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine. De l'usage politique de la uituperatio entre 44 et 30 a. C. n.*, Bruxelles, Latomus.
- BREUNESSE M. 2019, « Cicero vs. Mark Antony. Identity Construction and Ingroup/Outgroup Formation in *Philippics One and Three* », dans L. VAN GILS, C. KROON & R. RISSELADA (dir.), *Lemmata linguistica Latina. 2. Clause and Discourse*, Berlin-Boston, De Gruyter, p. 448-463.
- CARCOPINO J. 1947, *Les secrets de la correspondance de Cicéron*, Paris, L'Artisan du Livre.
- CRAIG Ch. 2004, « Audience Expectation, Invective, Proof », dans J. POWELL & J. PATERSON (dir.), *Cicero the Advocate*, Oxford, Oxford University Press, p. 187-213.
- DELAUNOIS M. 1966, « Statistiques des idées dans le cadre du plan oratoire des *Philippiques* de Cicéron », *Les Études Classiques* 34,1, p. 3-34.
- FERRIÈS M.-C. 2007, *Les partisans d'Antoine. Des orphelins de César aux complices de Cléopâtre*, Bordeaux, Ausonius.
- FRANCISCI P. (de) 1964, « Preannunci del principato nelle *Filippiche* di Cicerone », *Bullettino dell'Istituto di Diritto romano* 67, p. 1-37.
- GRIMAL P. 1986, *Cicéron*, Paris, Arthème Fayard.
- HALL J. 2002, « The *Philippics* », dans J. M. MAY (dir.), *Brill's Companion to Cicero. Oratory and Rhetoric*, Leyde-Boston, Brill, p. 273-304.
- KEELINE T. J. 2020, « Were Cicero's *Philippics* the Cause of his Death? », dans C. PIEPER & B. VAN DER VELDEN (dir.), *Reading Cicero's Final Years. Receptions of the Post-Caesarian Works up to the Sixteenth Century: With Two Epilogues*, Berlin-Boston, De Gruyter, p. 15-36.
- MANUWALD G. 2007, *Cicero. Philippics 3-9. vol. 1: Introduction, Text and Translation. vol. 2: Commentary*. Berlin-New York, De Gruyter.
- MANUWALD G. 2011, « The Function of Praise and Blame in Cicero's *Philippics* », dans C. J. SMITH & R. COVINO (dir.), *Praise and Blame in Roman Republican Rhetoric*, Swansea, Classical Press of Wales, p. 199-214.
- MARASCO G. 1992, « Marco Antonio "nuovo Dioniso" e il *De sua ebrietate* », *Latomus* 51, p. 538-548.
- MARTIN P. M. 1994, *L'idée de royauté à Rome, t. 2 : Haine de la royauté et séductions monarchiques (du IV^e siècle av. J.-C. au principat augustéen)*, Clermont-Ferrand, Adosa.
- MARTIN P. M. 2009, « Un exemple parfait de haine politique : Cicéron et Antoine », dans M. DELEPLACE (dir.), *Les discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la cité*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 49-62.
- MARTIN P. M. 2011, « L'insulte "gladiateur" dans les discours cicéroniens », dans M. BARATIN, C. LÉVY, R. UTARD & A. VIDEAU (dir.), *Stylus : la parole dans ses formes. Mélanges en l'honneur de Jacqueline Dangel*, Paris, Classiques Garnier, p. 131-148.
- MONTLAHUC P. 2019, *Le pouvoir des bons mots. « Faire rire » et politique à Rome du milieu du III^e s. a.C. à l'avènement des Antonins*, Rome, École française de Rome, 2019.
- ORLANDINI A. 2002, « Pour une approche pragmatique de l'ironie (Cicéron, « *Philippiques* », livres 1-2) », *Pallas* 59, p. 209-224.
- SEAGER R. 2007, « Ciceronian Invective: Themes and Variations », dans J. BOOTH (dir.), *Cicero on the Attack. Invective and Subversion in the Orations and Beyond*, Swansea, Classical Press of Wales, p. 25-46.

STEVENSON T. 2009, « Antony as “Tyrant” in Cicero’s First *Philippic* », *Ramus* 38,2, p. 174-186.

STEVENSON T. & WILSON M. (dir.) 2008, *Cicero’s Philippics. History, Rhetoric and Ideology*, Auckland, Prudentia.

SUSPÈNE A. 2009, « Aspects numismatiques de la *Res publica restituta* augustéenne », dans F. HURLET & B. MINEO (dir.), *Le Principat d’Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 145-167.

NOTES

1. Sur cette *communis opinio*, voir MANUWALD (2007 : 47-54). Sur les *Philippiques*, voir HALL (2002 : 273-304), à compléter par BOOTH 2007 et STEVENSON & WILSON 2008.

2. Cic. *Phil.* 2, 118-119. Voir KEELINE (2020 : 15-36).

3. Plut. *Cic.* 69. Pour une biographie de Cicéron en langue française, voir GRIMAL 1986.

4. Cic. *Phil.* 13, 40 : *quem ego inustum uerissimis maledictorum notis tradam hominum memoriae sempiternae*, « Moi, je le livrerai à l’impérissable mémoire des hommes marqué des plus patentes traces d’infamie » (traduction personnelle).

5. Voir ANSUATEGUI (2017 : 181-200).

6. Le sénat déclare Marc Antoine et ses partisans *hostes publici* lors de la séance du 26 et 27 avril 43 av. J.-C. (Cic. *Ad Brut.* 1, 3, 4 ; 1, 5, 1 ; 1, 15, 8-9 ; *Fam.* 10, 21, 4 ; *Vell.* 2, 62, 4-5 et 2, 64, 4 ; *Liv. perioch.* 119 ; *App. B.C.* 3, 74 et *Dion Cass. Hist. Rom.* 46, 39, 3 et 46, 41, 5). Voir ALLÉLY (2012 : 94-95 et 98-99).

7. Voir MONTLAHUC 2019 avec références aux publications antérieures.

8. MARTIN (2009 : 49-62).

9. Cic. *Fam.* 12, 22, 1 : *Nos hic cum homine gladiatore omnium nequissimo, collega nostro, Antonio, bellum gerimus, sed non pari condicione, contra arma uerbis*, « Dans le cas présent, nous menons certes une guerre avec un gladiateur, le plus vil de tous, notre collègue, Antoine, mais dans des conditions inégales, avec des mots contre des armes » (traduction personnelle). Cette expression fait écho au vers *cedant arma togae*, raillé par Marc Antoine dans son discours auquel répond la deuxième *Philippique* (Cic. *Phil.* 2, 20).

10. MANUWALD (2007 : 52-54).

11. Voir Cic. *Att.* 15, 13, 1 ; 15, 13, 7 et 16, 11, 1-2. La date de publication, généralement située avant la troisième *Philippique*, et les modalités de cette publication ont fait couler beaucoup d’encre (voir MANUWALD 2007 : 59, n. 156 qui propose un aperçu assez exhaustif des publications sur cette question délicate).

12. Cic. *Att.* 15, 13, 7. Voir aussi Cic. *Att.* 15, 13, 1 et 16, 11, 1-2.

13. STEVENSON & WILSON 2008.

14. DE FRANCISCI (1964 : 1-37).

15. Sur le prestige à Rome, voir BAUDRY & HURLET 2016.

16. Sur les lieux communs de l’invective à Rome, voir CRAIG (2004 : 190-191), ARENA (2007 : 149-160) et SEAGER (2007 : 25-46).

17. Cic. *Phil.* 3, 15 ; *Suet. Aug.* 2, 6 et 4, 3. Voir BORGIES (2016 : 53-84).

18. Cic. *Phil.* 2, 14 ; 2, 42 et 2, 70. Ce thème de l’*ignobilitas* se prolongera dans le corpus des *Philippiques* (voir par ex. Cic. *Phil.* 3, 15-17).

19. Cic. *Phil.* 2, 3.

20. Cic. *Phil.* 2, 20 ; 2, 58 ; 2, 69 et 2, 77.

21. *Suet. Aug.* 49, 3.

22. Cic. *Phil.* 2, 44-45 ; 2, 50 ; 2, 55 ; 2, 61 et 2, 77. Ces attaques culminent dans le fait que la soumission d'Antoine aux femmes aurait fini par le conduire à une servitude totale (Cic. *Phil.* 2, 86).
23. Voir Liv. *perioch.* 131 et 132 ; Plut. *Ant.* 10, 6 et 60, 1 ; Mart. *epigr.* 11, 20, 4-5 ; Flor. 2, 14, 4 (4, 11) ; Dion Cass. *Hist. Rom.* 50, 5, 1 et 2. Ces thèmes apparaissent également en filigrane des réponses d'Antoine à Octavien (Suet. *Aug.* 63, 4 et 69, 3). Voir BORGES (2016 : 266-279).
24. Cic. *Phil.* 2, 11 : « à ta maison appartient un être qui leur a été fatal à tous deux » (trad. BOULANGER & WUILLEUMIER 1963 : 95). Fulvia était en effet la veuve de P. Clodius Pulcher (mort en 52 av. J.-C.). Elle s'est ensuite mariée à C. Scribonius Curio fils (mort en 49 av. J.-C.). Voir aussi Cic. *Phil.* 2, 113.
25. Voir Mart. *epigr.* 11, 20, 4-5. En outre, les inscriptions des balles de fronde du siège de Pérouse (*glandes plumbeae Perusinae*) sont éloquentes (voir *CIL* XI 6721, 5 et *CIL* XI 6721, 14).
26. Que Cicéron considère Fulvia comme de sinistre augure pour Antoine, en la qualifiant de « fatale », évoque le *fatale monstrum* d'Horace (Hor. *carm.* 1, 37, 21).
27. Cic. *Phil.* 2, 40-42 ; 2, 62 et 2, 103.
28. Cic. *Phil.* 2, 48 et 2, 62.
29. Cic. *Phil.* 2, 44 ; 2, 50 et 2, 62.
30. Cic. *Phil.* 2, 39 ; 2, 62 ; 2, 64-66 et 2, 73-75.
31. Cic. *Phil.* 2, 62.
32. Cic. *Phil.* 2, 42-43 ; 2, 84 et 2, 101.
33. Cic. *Phil.* 2, 93-97.
34. Cic. *Phil.* 2, 101-102.
35. Cic. *Phil.* 2, 103-104.
36. Cic. *Phil.* 2, 109.
37. Ces invectives toucheront tant Octavien (Suet. *Aug.* 70, 3-4) qu'Antoine (Plin. *nat.* 33, 50 et 34, 6).
38. Afin de discerner les thèmes « principaux » et « secondaires », on se reporte à l'étude statistique de M. Delaunois (DELAUNOIS 1966 : 6-12).
39. Cic. *Phil.* 2, 67 : *domus erat aleatoribus referta [...] ; suggerebantur etiam saepe - non enim semper iste felix - damna aleatoria*, « la maison était bondée de joueurs [...] ; à tout cela venaient encore s'ajouter souvent (car il n'avait pas toujours de la chance) des pertes au jeu » (trad. BOULANGER & WUILLEUMIER 1963 : 125).
40. Voir Suet. *Aug.* 70, 4.
41. Cic. *Phil.* 2, 35 ; 2, 75, 2, 93 ; 2, 99 et 2, 103.
42. Voir R. *Gest. div. Aug.* 24, 2 ; Strab. 13, 1, 30 et 14, 1, 14 ; Plin. *nat.* 33, 24 (82-83) et 34, 19, 58 et Plut. *Ant.* 24, 5-6.
43. Sur la lâcheté d'Octavien à Nauloque, voir Suet. *Aug.* 16, 4.
44. Cic. *Phil.* 2, 34 ; 2, 71 ; 2, 74 ; 2, 76 et 2, 88.
45. Prop. 2, 16, 37-40 ; Vell. 2, 85, 3-4 ; Flor. 2, 17 (4, 7) et Plut. *Ant.* 14, 1-2.
46. M. Delaunois ne relève que 6 occurrences de ce thème alors que les vices d'Antoine sont développés dans 110 passages (DELAUNOIS 1966 : 10). Ce thème de l'inaptitude oratoire et littéraire se prolongera dans le corpus des *Philippiques* (voir par ex. Cic. *Phil.* 3, 21-22).
47. Voir Cic. *Phil.* 2, 8 ; 2, 11 ; 2, 18 ; 2, 20 ; 2, 28 ; 2, 42-43 ; 2, 86 et 2, 111. Voir ORLANDINI (2002 : 212).
48. Suet. *Aug.* 86, 5. Voir aussi Plut. *Ant.* 2, 8.
49. Cic. *Phil.* 2, 19 ; 2, 29 ; 2, 30 ; 2, 42 ; 2, 68 ; 2, 80 et 2, 97.
50. Bien que l'*ebrietas* se prolonge dans le corpus des *Philippiques* (voir par ex. Cic. *Phil.* 3, 12 ; 3, 20 ; 3, 31 ; 3, 35 et 5, 24), elle n'atteindra pas la même ampleur que dans la deuxième.
51. Cic. *Phil.* 2, 103-105.

52. Cic. *Phil.* 2, 7 ; 2, 67 ; 2, 77 et 2, 87.
53. Cic. *Phil.* 2, 31 et 2, 42.
54. Cic. *Phil.* 2, 62 et 2, 67.
55. Cic. *Phil.* 2, 63 et 2, 106.
56. Cic. *Phil.* 2, 63.
57. Cic. *Phil.* 2, 76.
58. Cic. *Phil.* 2, 101.
59. Cic. *Phil.* 2, 81 et 2, 84.
60. Cic. *Phil.* 2, 106.
61. Comme le remarque M.-C. Ferriès, « les partisans d'Antoine sont toujours reçus ou représentés à table ; le *triclinium* est le décor de l'essentiel des anecdotes, paris [et] plaisanteries » (FERRIÈS 2007 : 251).
62. Voir Flor. 2, 21, 2 (4, 11) et Sen. *epist.* 83, 25. Sur le pamphlet, voir Plin. *nat.* 14, 28 (148) et MARASCO (1992 : 538-548). Ce type d'attaque est d'autant plus évident que Marc Antoine renforce à dessein son assimilation à Dionysos.
63. Cic. *Phil.* 2, 7 ; 2, 63 ; 2, 74 ; 2, 97 et 2, 106.
64. MARTIN (2011 : 131-148).
65. Les évocations de Spartacus sont en effet absentes des deux premières *Philippiques*. L'on peut donc estimer qu'elles renvoient assez précisément aux mobilisations de vétérans menées illégalement par Octavien en Campanie. Antoine qualifera en effet Octavien de « Spartacus » dans ses *edicta* (Cic. *Phil.* 3, 21 et 4, 6), invective retournée par Cicéron contre Antoine, alors dépeint comme un nouveau « Spartacus » (Cic. *Phil.* 3, 18 ; 3, 21 et 4, 6).
66. Cic. *Phil.* 1, 27.
67. Cic. *Phil.* 1, 33-34. Voir aussi Cic. *Phil.* 2, 112-114.
68. Cic. *Phil.* 2, 6 ; 2, 89 ; 2, 108 et 2, 112. Ce thème sera aussi développé dans la suite du corpus des *Philippiques* (par ex. Cic. *Phil.* 5, 17-20).
69. Cic. *Phil.* 2, 68 et 2, 80.
70. Cic. *Phil.* 2, 10.
71. Cic. *Phil.* 2, 35 ; 2, 70-71 et 2, 87. Pour la première *Philippique*, voir STEVENSON (2009 : 174-186). Ce thème se prolongera dans le corpus des *Philippiques*, notamment, dès la troisième qui contient une *peccatorum comparatio* avec Tarquin le Superbe (Cic. *Phil.* 3, 8-12).
72. Cic. *Phil.* 2, 113.
73. Voir MARTIN 1994 et MARTIN (2009 : 49-62).
74. R. *Gest. div. Aug.* 1.
75. Suet. *Aug.* 28, 1.
76. Cic. *Phil.* 2, 30.
77. Cic. *Phil.* 2, 59 et 2, 71.
78. Cic. *Phil.* 2, 67.
79. Voir par ex. Cic. *Phil.* 4, 11-12; *Phil.* 6, 7 ; *Phil.* 10, 22 et *Phil.* 11, 1.
80. Cic. *Phil.* 2, 58. Cicéron utilise à dessein des mots d'origine gauloise (*essedum* et *raeda*).
81. Cic. *Phil.* 2, 76.
82. Suet. *Aug.* 40, 8.
83. Cic. *Phil.* 2, 76 ; 2, 108 et 2, 112.
84. Plutarque rapproche son éloquence de son mode de vie (Plut. *Ant.* 2, 8).
85. Voir BORGES (2016 : 287-327) avec renvoi aux sources. Sur l'invective comme vecteur de construction identitaire, voir BREUNESSE (2019 : 448-463).
86. Pour l'entrée d'Antoine dans Éphèse en 42 av. J.-C., voir Plut. *Ant.* 24, 4. Pour la rencontre à Tarse entre Antoine et Cléopâtre VII, voir Plut. *Ant.* 26, 5. Pour le triomphe d'Alexandrie, voir Vell. 2, 82, 4 ; Plut. *Ant.* 54 et Dion Cass. *Hist. Rom.* 49, 40. Pour les préparatifs de la guerre

d'Actium, voir Plut. *Ant.* 55-56. Ces attaques sont rendues d'autant plus évidentes qu'Antoine s'assimile à Dionysos pour renforcer la cohésion des territoires situés sous son contrôle dans la partie orientale du bassin méditerranéen (voir MARASCO 1992 : 538-548).

87. Cic. *Phil.* 2, 58 (traduction remaniée de BOULANGER & WILLEUMIER 1963 : 120).

88. Par ailleurs, Cythéris était une affranchie de Volumnius (Cic. *Phil.* 2, 20 ; 2, 58 ; 2, 61 ; 2, 69 ; 2, 77 ; Cic. *Ad Att.* 10, 10, 5 ; 10, 16, 5 et Cic. *Ad Fam.* 9, 26, 2).

89. Le manuscrit proposant *leonibus* est le codex Harleianus 2682. *Leonibus* pourrait être « a scribal conjecture, made also by Victorius in 1540 » (voir l'édition de LACEY 1986 : 94 et 200). Pour les sources, voir la lettre datée de 49 av. J.-C. (Cic. *Ad Att.* 10, 13, 1 : *Tu Antoni leones pertimescas caue*, « garde-toi d'avoir peur des lions d'Antoine » (traduction personnelle) ; Pline l'Ancien (Plin. *nat.* 8, 21 (55) : *iugo subdidit eos [leones] primusque Romae ad currum iunxit M. Antonius*, [...], « Marc Antoine les [les lions] plaça sous un joug et il fut le premier à Rome à les atteler à un char [...] », traduction personnelle) et Plutarque (Plut. *Ant.* 9 : καὶ λέοντες ἄρμασιν ὑπεζευγμένοι « ses lions attelés à un char », traduction personnelle), lesquels pourraient s'appuyer sur Cicéron. Cependant, la leçon *lenonibus* est soutenue par la mention des *lenones* en Cic. *Phil.* 6, 2 et 8, 9.

90. Sous les traits de Bacchus-Dionysos, Antoine défile en char dans les rues d'Alexandrie (Vell. 2, 82, 4).

91. Cic. *Phil.* 3, 15-17. Cela n'est pas sans lien avec le portrait que dresse Nicolas de Damas dans le Βίος Καίσαρος, présentant Octavien comme un être pur et chaste (Nic. Damas *Aug.* F 127, V, 12 ; F 128, XIII, 18 et F 129, XV, b, 36).

92. Suet. *Aug.* 94, 14.

93. Cic. *Phil.* 2, 62.

94. *R. Gest. div. Aug.* 25 : *Iuravit in mea uerba tota Italia sponte sua et me belli quo uici ad Actium ducem depoposcit. Iurauerunt in eadem uerba prouinciae Galliae, Hispaniae, Africa, Sicilia, Sardinia*, « L'Italie entière, de sa propre initiative, prêta serment selon mes termes et me réclama comme chef pour mener la guerre d'Actium dont je sortis victorieux. Selon les mêmes termes, les provinces des Gaules, des Espagnes, d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne prêtèrent aussi serment » (traduction personnelle).

95. Cic. *Phil.* 2, 104-105 (trad. BOULANGER & WILLEUMIER 1963 : 146).

96. Voir la légende de l'*aureus* de 28 av. J.-C. : *Leges et iura P. R. restituit*. Voir SUSPÈNE (2009 : 145-167).

97. Cic. *Phil.* 2, 85-87 (trad. BOULANGER & WILLEUMIER 1963 : 135-136).

98. Cic. *Phil.* 2, 86.

99. Cic. *Phil.* 2, 71.

100. Cic. *Phil.* 2, 85.

RÉSUMÉS

L'article met en évidence les liens existants entre les invectives contenues dans les *Philippiques* I et II et celles que s'échangent Octavien et Antoine entre 43 et 30 av. J.-C. Plusieurs indices suggèrent que les *Philippiques* de Cicéron auraient été utilisées comme un réservoir rhétorique durant les affrontements de l'époque triumvirale, période durant laquelle la polarisation accrue de la vie politique stimule l'usage des invectives. Non seulement, les thèmes mobilisés correspondent à ceux mis en œuvre à l'époque triumvirale, mais aussi les appels à restaurer la

République ne sont pas sans lien avec la légitimité politique du principat augustéen. En particulier, le portrait d'Antoine véhiculé par la deuxième *Philippique* semble, de prime abord, préfigurer en négatif le paradigme augustéen.

This paper puts in evidence the links between, in one hand, the invectives of the *First* and *Second Philippic* and, in the other hand, the exchanges of the invectives between Octavian and Antony from 43 BC to 30 BC. Several clues suggest that the *Philippics* of Cicero would have been used as a rhetorical reservoir during the fights of the triumviral period, during which the increasingly polarized political life spurs the use of invectives. Not only the themes of the *Philippics* share striking similarities with that of the triumviral period, but also the claim to restore the Republic is not unrelated to the political legitimacy of the Augustan principate. More specifically, the portrait of Antony in the *Second Philippic* seems, at first sight, to foreshadow by contrast the Augustan paradigm.

INDEX

Mots-clés : Auguste, Cicéron, invective, Philippiques

Keywords : Augustus, Cicero, invective, Philippics

AUTEUR

LOÏC BORGIES

Université de Namur

Fontes Antiquitatis – PaTHs

Loïc Borgies est doctorant à l'Université de Namur (UNamur, Belgique) au sein du centre de recherches *Fontes Antiquitatis*.

Il s'est spécialisé dans l'étude de l'époque triumvirale et du principat augustéen.

Il a notamment publié *Le conflit propagandiste entre Octavien et Marc Antoine. De l'usage politique de la uitperatio entre 44 et 30 a. C. n.* (Bruxelles, 2016).